

Rapport final de la concertation continue

MACARON

Dates de la concertation continue
Du 5 novembre 2025 au 17 juin 2026

Catherine JACQUART
désignée par la CNDP

Date de remise du rapport : le 18 juin 2026



SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
SYNTHESE POUR LE PUBLIC ET LES DECIDEURS	3
Les enseignements clefs de la concertation continue	3
FICHE D'IDENTITE DU PROJET	3
La localisation.....	4
Les objectifs du projet	5
Le contexte du projet.....	5
Les éléments de calendrier connus	6
CHIFFRES CLES DE LA CONCERTATION	6
Les dates clés de la concertation.....	6
Le périmètre de concertation	6
Les modalités de la concertation préalable.....	7
SUITES DE LA CONCERTATION PREALABLE	8
Les enseignements issus de la concertation préalable	8
Les engagements du Maître d'ouvrage.....	8
SUITES DONNEES AUX RECOMMANDATIONS DES GARANTES	8
Les demandes de précisions formulées par les garantes	8
Les recommandations des garantes pour garantir le droit à l'information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique	12
ÉVOLUTIONS DU PROJET DURANT LA CONCERTATION CONTINUE	13
Une capacité de production réévaluée à la hausse	13
Une évolution de la gestion de la ressource en eau	13
Un design revu et une implantation précisée	13
Un cadre réglementaire et institutionnel favorable.....	14
Le développement d'une nouvelle filière à l'échelle de la région.....	14
MODALITES DE LA CONCERTATION CONTINUE	15
Les réunions.....	15
Le site Internet de la concertation continue	15
THEMATIQUES ABORDEES ET ARGUMENTS ECHANGES	15
La synthèse des thématiques évoqués et des échanges	16
AVIS DE LA GARANTE SUR LE DEROULE DE LA CONCERTATION ET RECOMMADATIONS AU MAITRE D'OUVRAGE SUR LES MODALITES D'INFORMATION	18
LISTE DES ANNEXES	20

SYNTHESE POUR LE PUBLIC ET LES DECIDEURS

Les enseignements clefs de la concertation continue

La concertation continue sur le projet d'implantation d'un site de production de matériaux actifs de cathode MACARON s'est déroulée dans la continuité de la concertation préalable, avec les mêmes protagonistes, sur une période assez courte mais riche en enseignements et répondant à un certain nombre de préoccupations mises en évidence lors de la concertation préalable.

L'organisation de cette procédure successive d'information et de participation a été principalement marquée par la mise en place et l'animation d'un comité de suivi du dialogue rassemblant les différents acteurs du territoire identifiés lors de la concertation préalable qui s'est réuni à 2 reprises ainsi que par l'organisation d'une réunion publique qui a permis à AXENS de présenter les évolutions du projet en particulier une augmentation des capacités de production au vu de critères économiques ainsi que la réduction de la consommation en eau, préoccupation importante mise en évidence lors de la concertation préalable.

Cette seconde période de concertation a été également marquée par l'aboutissement et la présentation de certaines études encore en cours lors de la concertation préalable en vue de la préparation et l'achèvement du dossier de demande d'autorisation environnementale ainsi que la mise en place d'une réflexion globale par la Communauté d'agglomération de Valenciennes sur l'aménagement du secteur (accès portuaire, ferroviaire, rue du Galibot) ainsi que la création d'une association des entreprises du parc d'activités.

AXENS a pu apporter de nombreuses informations et explications complémentaires, abordant notamment les questions essentielles de l'emploi, de la formation et du recrutement, des enjeux environnementaux et de l'insertion territoriale.

Le raccordement électrique, déjà présenté dans le cadre de la concertation préalable, a fait l'objet parallèlement d'une concertation spécifique (concertation Ferraci) dont l'instance locale de concertation réunie en janvier 2026 a arrêté, sous le pilotage du sous-préfet de Valenciennes, l'aire d'étude et le fuseau de moindre impact concernant le raccordement souterrain d'environ 500 m entre le pylône aéro-souterrain de la ligne RTE 225 KV et le site MACARON.

FICHE D'IDENTITE DU PROJET

Le projet **MACARON, porté par AXENS et RTE**, consiste en la création d'un site de production de **Matériaux Actifs de CAthodes de pROduction fraNçais** à St Saulve près de Valenciennes.

Pour ce projet, AXENS a fait le choix de s'associer à l'entreprise Minmetals New Energy Materials (MNEM), filiale du groupe minier d'État chinois China Minmetals, qui possède actuellement deux usines de production de matériaux actifs de cathode en Chine, en créant la co-entreprise LICAMAX dont il restera à terme l'actionnaire majoritaire.

Le projet prévoit un procédé industriel alimenté par électricité, sans recourir aux énergies fossiles, à partir d'un approvisionnement en matières premières (Nickel-Manganèse-Cobalt-Lithium) réalisé à 100 % par transport fluvial. Le procédé industriel nécessite un approvisionnement en eau, en air comprimé et en oxygène, ainsi que pour le fonctionnement des fours électriques une puissance de 70 MW avec une consommation d'environ 200 GWh/an. Le raccordement au réseau RTE sera assuré par la création d'une

ligne aérosouterraine depuis le poste 225 KV de Valenciennes, sous maîtrise d'ouvrage RTE.

Ce site de production est classé SEVESO seuil haut en raison du stockage des matières premières et des produits finis CAM, son exploitation prévue en 2028 devrait créer jusqu'à 400 emplois directs et redynamiser une région touchée par le déclin industriel.

Le dimensionnement présenté lors de la concertation préalable, mentionnait une production attendue de 28 000 Tonnes de matériaux actifs de cathode (CAM) de type NMC (Nickel-Manganèse-Cobalt) par an à destination des gigafactories produisant des batteries lithium-ion, correspond à environ 3 % du marché européen à horizon 2030 pour un **investissement de 500 Millions d'Euros**.

Ce projet est éligible au crédit d'impôt "Industrie verte" (C3IV) pouvant atteindre 25% des investissements soit 125 millions d'euros de soutien public via des crédits d'impôts d'investissement.

La localisation

Saint-Saulve est limitrophe de Valenciennes et fait partie de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole.

Le site retenu occupe une partie de la friche industrielle laissée par la cessation des activités de Vallourec en 2022. Le terrain, d'une superficie de 26 hectares environ, se situe au bord de l'Escaut, il est desservi par la route départementale D935, qui relie Valenciennes à la frontière franco-belge, à proximité de l'autoroute A2 et dispose d'une desserte ferroviaire.

Le site industriel serait implanté sur une parcelle d'environ 10 Ha, AXENS se porte acquéreur de la totalité des 26 Ha de friches disponibles afin de pouvoir envisager un développement de son projet à l'avenir.

Site (rectangle rouge) au sein d'une vue élargie à la communauté d'agglomération



Plan d'insertion du projet MACARON (site Internet de la concertation)



Les objectifs du projet

L'objectif est de contribuer à la chaîne de valeur des batteries lithium-ion en Europe et de réduire la dépendance aux importations asiatiques, de renforcer la souveraineté industrielle européenne et de répondre à la demande croissante de CAM pour batteries de véhicules électriques.

AXENS estime que les besoins en batteries au sein de l'Union européenne dépasseront les 1 100 GWh dès 2030. Cependant, à ce jour, la production européenne de CAM, y compris française, est largement sous-dimensionnée pour répondre à la demande générée par l'installation des nouvelles gigafactories, des usines de grande capacité dédiées à la production industrielle de batteries destinées aux véhicules électriques, dans les Hauts-de-France.

Alors que les matériaux actifs de cathode représentent jusqu'à 40 % du coût d'une cellule, dominant souvent les coûts de fabrication des batteries, devant ceux de l'anode, de l'électrolyte et du séparateur, il s'agit pour AXENS de développer, dans les Hauts-de-France, ce maillon essentiel de la chaîne de valeur, à proximité des usines de fabrication de batteries, réduisant l'empreinte environnementale globale des batteries qui y seraient fabriquées.

Le contexte du projet

En 2021, la Stratégie Nationale Bas-Carbone, cadre de référence, a identifié la décarbonation des transports comme un levier essentiel pour atteindre l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050, et le Plan France Relance a alloué 30 milliards d'euros à la transition écologique dont une part significative au développement des batteries et au soutien à la création de capacités de production.

Plus récemment, en octobre 2023, la loi Industrie verte a introduit un crédit d'impôt (C3IV), incitant les entreprises à investir dans des projets industriels liés à la transition énergétique.

Suite à ces évolutions réglementaires et législatives insufflées par les décideurs politiques, les parties prenantes locales et nationales ont réaffirmé leur volonté commune de développer sur le territoire des Hauts de France, à partir du socle industriel des gigafactories, l'ensemble de la chaîne de valeur de la batterie : de la fabrication de PCAM (matériaux précurseurs de CAM) à la production de CAM, en passant par le démantèlement des batteries en fin de vie et le recyclage des matériaux.

L'usine de St Sauve avec 4 lignes de production indépendantes permettra la production de CAM avec des teneurs en nickel allant de 60 à 90 % afin de répondre aux plus hauts standards de fabricants de batteries et d'accompagner les évolutions technologiques attendues telles que les batteries solides.

Les éléments de calendrier connus

- Dépôt du dossier d'autorisation environnementale : Mai 2026
- Arrêté préfectoral d'autorisation : 4^{ème} trimestre 2026
- Décision finale d'investissement : 1^{er} semestre 2027
- Début des travaux si décision finale d'investissement : 3^{ème} trimestre 2027
- Début de l'exploitation : fin 2029

CHIFFRES CLES DE LA CONCERTATION

Les dates clés de la concertation

Au vu du montant d'investissement de 500 M€, les 2 maitres d'ouvrage AXENS et RTE ont saisi, conformément à l'article L121-8 du code de l'Environnement, la CNDP. Par décision lors de la séance plénière du 13 janvier 2025, la CNDP a décidé d'organiser une concertation préalable et a désigné Madame Anne-Marie ROYAL et Madame Catherine JACQUART comme garantes de cette concertation. La concertation a eu lieu du 5 mai au 5 juillet 2025.

Le bilan de la concertation préalable des garantes a été publié le 29 juillet 2025 et a donné lieu à une réponse des maitres d'ouvrages en date du 29 septembre 2025 tirant les enseignements de la concertation préalable et indiquant la poursuite du projet.

Le 5 novembre 2025, la CNDP a émis un avis concernant la complétude de la réponse au bilan des garantes, publiées par les maitres d'ouvrage. La CNDP a pris de la décision des maitres d'ouvrage de poursuivre leur projet et a nommé Madame Catherine JACQUART garante de la concertation continue (cf documents mis en annexe).

Cette concertation continue démarrée le 5 novembre 2025 se termine, suite au dépôt du dossier de demande de permis de construire et du dossier de demande d'autorisation environnementale le 7 mai 2026, avec l'ouverture de l'enquête publique fixée par arrêté préfectoral au 18 juin 2026.

Le présent document est le rapport unique et final de la garante de la concertation continue, couvrant formellement la période du 5 novembre 2025 au 18 juin 2026.

Ce bilan rend compte en toute neutralité, indépendance et transparence, de la concertation et des sujets abordés, tant par le public que par le maître d'ouvrage, et indique certaines préconisations pour la poursuite de l'information et de la participation du public.

Le périmètre de concertation

La concertation sur le projet MACARON, visant la construction d'une usine de production de matériaux actifs de cathode (CAM) à Saint-Saulve, a été organisée à plusieurs échelles territoriales.

Le périmètre principal de la concertation a englobé environ 120 000 habitant.e.s répartis sur 10 communes, directement concernées par le projet : Saint-Saulve (lieu d'implantation du projet), Anzin, Beuvrages, Bruay-sur-l'Escaut, Escautpont, Marly, Onnaing, Raimismes, Valenciennes, Vicq.

Le périmètre d'information a été élargi à **l'ensemble des communes des communautés d'agglomération de Valenciennes Métropole (CAVM) et de La Porte du Hainaut (CAPH)**.

Les modalités de la concertation préalable

Par décision du 2 avril 2025, la CNDP a validé le calendrier et les modalités de concertation envisagées par les porteurs de projet suite aux préconisations émises par les garantes :

Parution des avis légaux dans la Voix du Nord et l'Observateur, éditions du Valenciennois et du Cambrésis
Conférence de presse

Boitage par la Poste de 53 000 dépliant de présentation du Projet et de la concertation

Distribution d'affiches communicantes dans les principaux commerces du périmètre renforcé

5 réunions publiques dont 2 ateliers thématiques et une réunion table ronde sur les CAM

3 réunions de proximité (supermarché et 2 marchés)

2 temps d'échanges complémentaires : Commission locale de l'eau et Webinaire avec les étudiants du Master « Chimie et génie des matériaux » de l'université de Valenciennes

200 dossiers de concertation et 500 dépliant mis à disposition lors des temps d'échanges

Un site Internet dédié à la Concertation www.concertation-macaron.fr opérationnel 15 jours avant le début de la concertation avec un espace de contribution accessible pendant toute la période de concertation.

La mise en place de ce dispositif a permis un droit à l'information et à la participation effectif lors des 9 semaines de concertation préalable.

L'ensemble du dispositif incluant les rencontres de proximité et les échanges avec les membres de la Commission locale de l'eau et les étudiant.e.s de Master a rassemblé 404 participant.e.s.

Il faut souligner, lors des échanges, la richesse des interventions et des questionnements qui démontre un intérêt pour le projet et un certain nombre d'interrogations concernant les impacts sur l'environnement immédiat du site et les risques industriels liés à une activité classée SEVESO seuil haut.

La Région a fait état de son intérêt sur le projet au travers d'un cahier d'acteurs. Le maire de Saint-Saulve, tout en soulignant son positionnement positif vis-à-vis du projet, a relayé au travers d'un cahier d'acteurs les interrogations et points de vigilance de ses administré.e.s.

La Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut, limitrophe immédiat du site MACARON, favorable au projet, a formulé dans un cahier d'acteur, des questions relatives à certaines thématiques pouvant impacter son territoire.

Deux associations ont rédigé des cahiers d'acteur qui tout en soulignant leur intérêt pour ce projet industriel questionnent sur ses impacts et sur les engagements du territoire sur les aménagements, les mesures de prévention indispensables à cette implantation :

- AREA Association Avenir et Réalité Hainaut
- Valentransition

La CCI Grand Hainaut a également produit un cahier d'acteur présentant son action dans l'accompagnement des installations industrielles.

Un septième cahier d'acteur a été produit par l'association ADAV droit au vélo, demandant qu'une réflexion de tous les acteurs soit entreprise afin de permettre l'accès à la zone économique à vélo et en transports en commun.

Les chiffres clefs de la concertation préalable :

Suite à la conférence de presse : 26 articles de presse, 7 reportages télévision, 4 diffusions radio.

53 500 dépliant et 240 dossiers de concertation distribués

404 participant.e.s aux différentes rencontres et webinaire

811 connexions uniques au site Internet

24 contributions enregistrées sur le site : 16 questions / 8 avis publiés

7 cahiers d'acteurs remplis

SUITES DE LA CONCERTATION PREALABLE

À l'issue de la concertation, après avoir pris connaissance des avis exprimés sur le projet MACARON et y avoir répondu en fonction de l'état d'avancement des études et des connaissances disponibles, AXENS a formulé, dans son mémoire en réponse au bilan des garantes, un certain nombre d'engagements fondés sur les enseignements tirés de cette démarche de dialogue avec le territoire.

Les enseignements issus de la concertation préalable

- **Préservation de l'Escaut**

La prise de conscience de la valeur patrimoniale et écologique du fleuve a conduit à revoir les choix techniques afin de réduire l'impact sur la ressource en eau. Le système de refroidissement initial, très consommateur, a été remplacé par une solution adiabatique.

- **Structuration de la filière et emploi**

Les attentes en matière d'emploi sont fortes. Le projet s'est engagé à travailler avec les acteurs locaux pour anticiper les besoins en compétences et développer des dispositifs de formation adaptés.

- **Dialogue constructif avec le territoire**

La concertation a confirmé l'accueil favorable mais vigilant quant aux impacts du projet. Ce climat doit être entretenu par une information transparente et continue.

Les engagements du Maitre d'ouvrage

Six engagements ont été pris à l'issue de la concertation, issus des enseignements :

- **Ancrage territorial** : Approfondir les liens avec les acteurs locaux et inscrire le projet dans la dynamique du Valenciennois.
- **Réduction des impacts** : Limiter les nuisances pour les riverains et garantir un haut niveau de sécurité industrielle.
- **Contribution à l'aménagement** : Participer à l'amélioration des infrastructures et à une intégration harmonieuse dans la zone industrielle.
- **Préservation de l'Escaut** : Adopter une gestion responsable de l'eau et assurer un suivi environnemental rigoureux.
- **Soutien à l'emploi et à la formation** : Anticiper les besoins en compétences et coopérer avec les organismes locaux.
- **Information continue** : Maintenir un dialogue ouvert et rendre accessibles les études et choix techniques.

SUITES DONNEES AUX RECOMMANDATIONS DES GARANTES

Les demandes de précisions formulées par les garantes

A l'issue de la concertation préalable, les garantes ont demandé des précisions sur les points suivants afin de donner suite à des interrogations formulées par le public :

- **Il conviendrait d'informer le public, dès que possible, du choix du procédé industriel de refroidissement retenu et de son impact sur la ressource en eau de l'Escaut**

Au vu de la consommation d'eau importante, destinée aux opérations de refroidissement, annoncée en solution de base (de l'ordre de 700 M3/jour), des inquiétudes se sont exprimées lors de la concertation préalable concernant l'impact d'un tel prélèvement dans l'Escaut et des demandes de précisions concernant les différentes solutions permettant de limiter cette consommation, **au vu de la sensibilité du milieu**, ont été formulées.

Dans le cadre de cette concertation préalable ainsi qu'à l'occasion d'échanges avec les services de l'Etat, AXENS a pris conscience des enjeux liés à la ressource en eau de l'Escaut, tant du point de vue quantitatif (arrêtés sécheresse) que qualitatif (effets cumulatifs de différents rejets) et s'est engagé à évaluer un large spectre d'options afin d'identifier la plus adaptée, c'est-à-dire celle qui permettra à la fois de limiter les prélèvements sur la ressource et de réduire les rejets dans l'Escaut.

Dans son mémoire en réponse au bilan des garanties publié le 29 septembre 2025, le maître d'ouvrage a répondu en précisant que la prise en compte de l'impact du projet sur la ressource en eau et sur le fleuve Escaut, compte tenu de leur sensibilité, constitue un enjeu majeur clairement identifié. Si la solution évaporative, la plus consommatrice en eau, est désormais exclue pour le refroidissement et qu'AXENS a fait le choix de recourir à la solution adiabatique, les études étaient alors toujours en cours pour évaluer précisément les volumes qui seront prélevés.

Dans le cadre de la concertation continue, des précisions concernant la consommation en eau liée à la solution adoptée ont été fournies.

- **Il conviendrait de communiquer les résultats des diagnostics de pollution et des inventaires faune-flore du site et les actions en découlant**

Lors de la concertation préalable, le public s'est interrogé sur la pollution du site, au regard de son passé industriel, ainsi que sur l'impact du projet sur la faune et la flore de l'ensemble du terrain acquis par AXENS.

Dans son mémoire en réponse au bilan des garanties publié le 29 septembre 2025, le maître d'ouvrage a répondu que les résultats des études de pollution des sols et de l'étude faune-flore (quatre saisons) sont attendus d'ici la fin du quatrième trimestre 2025. Ils seront d'abord transmis aux services de l'État pour revue, puis rendus publics, vraisemblablement lors de la phase d'instruction ou lors de l'enquête publique. Concernant spécifiquement les diagnostics et l'analyse de l'état initial concernant ces deux thématiques, les principaux résultats ainsi que les mesures de compensation environnementales envisagées ont été communiqués dans le cadre de la concertation continue, lors des réunions du comité de suivi du dialogue et également lors de la réunion publique.

- **Il conviendrait de présenter les résultats de l'étude acoustique et les mesures mises en place pour limiter l'impact sonore du projet**

Lors de la concertation préalable, la population et les élus de Bruay-sur-l'Escaut s'inquiètent d'une recrudescence du bruit lié à la manutention supplémentaire de conteneurs au niveau du terminal de Saint-Saulve correspondant à l'alimentation en P-CAM du site MACARON ainsi qu'à l'activité du site MACARON proprement dit.

Dans son mémoire en réponse au bilan des garanties publié le 29 septembre 2025, le maître d'ouvrage a répondu que la modélisation des impacts acoustiques du projet, dépendant en partie de choix techniques devant encore être arrêtés, était en cours d'élaboration.

Les résultats de la modélisation ainsi que les actions en découlant ont été communiqués dans le cadre de la concertation continue, lors des réunions du comité de suivi du dialogue et également lors de la réunion publique.

- **Il conviendrait de présenter les résultats de l'étude d'impact du projet sur le trafic routier**

Lors de la concertation préalable, le recours à la voie fluviale pour l'alimentation en matières premières du site MACARON a été salué, cependant des inquiétudes se sont exprimées concernant l'impact du site sur le trafic routier et les infrastructures.

Dans son mémoire en réponse au bilan des garanties publié le 29 septembre 2025, AXENS a précisé que, concernant le trafic routier, l'impact du projet ferait l'objet d'une étude spécifique dans le cadre du dossier de demande d'autorisation environnementale. Le maître d'ouvrage a également indiqué être ouvert, pour

les expéditions, à l'ensemble des solutions multimodales y compris ferroviaires dès lors qu'elles s'avèreraient techniquement et économiquement pertinentes, et selon la localisation finale des clients desservis.

Des éléments concernant l'impact du projet reconfiguré sur le trafic routier ont été présentés lors de la concertation continue, lors des réunions du comité de suivi du dialogue et également lors de la réunion publique.

- **Il conviendrait de présenter les études de danger et d'impact environnemental**

Lors de la concertation préalable, de nombreuses personnes se sont interrogées sur les raisons du classement du site SEVESO seuil haut, suspectant un impact important sur l'environnement. AXENS a précisé que l'usine MACARON sera classée Seveso seuil haut en raison du stockage de nickel, manganèse et cobalt, substances toxiques en cas d'exposition prolongée et que ce classement implique un encadrement réglementaire strict en matière de sécurité industrielle, sans pour autant signaler un risque imminent. AXENS s'est engagé à mettre en œuvre les meilleures techniques disponibles (MTD) pour garantir la sécurité des salariés, des riverains et de l'environnement : confinement des substances, filtration des émissions, protocoles de sécurité renforcés, coordination avec les secours...

Dans son mémoire en réponse au bilan des garantes publié le 29 septembre 2025, le maître d'ouvrage a répondu que l'étude de dangers et l'étude d'impact environnemental -incluant une analyse détaillée des enjeux sanitaires (pollution, santé, qualité de l'air, des sols et de l'eau) et une description des moyens de prévention - étaient en cours d'élaboration, leur finalisation dépendant en partie de choix techniques qui doivent encore être arrêtés.

Les études d'impact et de danger n'ont pas été présentées lors de la concertation continue, AXENS a indiqué que les versions définitives, revues par les services de l'État, seront mises à disposition du public dans le cadre de l'enquête publique.

- **Il conviendrait pour RTE d'informer le public des conclusions de la concertation « Ferracci » concernant le raccordement électrique**

Dans son mémoire en réponse au bilan des garantes publié le 29 septembre 2025, le maître d'ouvrage a répondu que RTE communiquerait au public les conclusions de la concertation « Ferracci » concernant le raccordement du projet MACARON au réseau de transport d'électricité.

Dans le cadre de la concertation continue, le choix du fuseau de moindre impact et des éléments concernant les travaux de raccordement ont été présentés au public.

- **Il conviendrait de préparer avec les structures concernées la formation des futurs salariés, en amont de la construction du site**

Lors de la concertation préalable, des questions concernant la typologie des emplois recherchés, l'adéquation des formations locales existantes, les possibilités de reconversion, le développement d'une formation à destination de la filière batteries ont été formulées.

AXENS a précisé que ce projet industriel prévoit une création d'emplois pouvant **atteindre 400 emplois directs**, couvrant une large variété de métiers : opérateurs de production, techniciens de maintenance, agents de laboratoire, logisticiens, personnels de contrôle qualité, ainsi que des fonctions d'ingénierie et de support (RH, HSE, informatique...) et que l'usine fonctionnera **24 heures sur 24, 7 jours sur 7**, impliquant du travail en horaires postés.

Dans son mémoire en réponse au bilan des garantes publié le 29 septembre 2025, le maître d'ouvrage a indiqué que le plan de formation des futurs salariés du site ferait l'objet d'une élaboration conjointe notamment avec France Travail et l'Association Régionale de l'Industrie Automobile (ARIA), en amont du lancement de la première séquence de recrutement. Ce plan sera adapté en fonction des postes à pourvoir et des compétences recherchées en les comparant avec celles disponibles sur le bassin d'emploi.

- **Il conviendrait de préciser les modes de recrutement des futurs salariés et de collaboration avec les acteurs de l'emploi du Valenciennois.**

Dans son mémoire en réponse au bilan des garantes publié le 29 septembre 2025, le maître d'ouvrage a précisé que les recrutements seront menés en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs de l'emploi et de la formation du Valenciennois, et en particulier France Travail. Les opportunités seront diffusées via les canaux de communication habituels, tels que le site de France Travail et celui de la CCI des Hauts de France qui s'est engagée à soutenir et accompagner nos campagnes de formations et de recrutements. Axens sera également présent sur les forums d'emplois et de formations, et les autres manifestations organisées localement.

En complément, au vu des interrogations du public, les garantes ont repris les demandes de précisions suivantes :

- **auprès de la CAVM :**

Il conviendrait d'indiquer l'implantation définitive de la voie routière à créer entre le terminal fluvial et la parcelle d'AXENS

Il conviendrait de préciser les aménagements permettant l'accès à la zone du Galibot en toute sécurité pour les acteurs des différents sites industriels implantés sur l'ex-zone Vallourec

Il conviendrait de communiquer sur les résultats de l'étude globale d'aménagement concernant la zone économique ZI N°4.

Dans le mémoire en réponse au bilan des garantes publié le 29 septembre 2025, la CAVM a précisé que le projet MACARON repose sur des engagements contractuels forts, tant sur le plan foncier que sur les aménagements routiers et ferroviaires.

La collectivité est liée par des accords avec AXENS (qui concernent aussi des entreprises mitoyennes), garantissant la réalisation de diverses infrastructures dans les délais impartis, afin de sécuriser et concrétiser ce projet majeur pour le développement économique du territoire.

Dans une annexe technique incluse dans le mémoire en réponse au bilan des garantes, la CAVM a apporté des réponses détaillées aux demandes de précision :

La CAVM a ainsi précisé les caractéristiques de la voirie d'accès entre le terminal fluvial et la parcelle d'Axens qui sera réalisée sur des emprises foncières maîtrisées, notamment la CAVM et le Syndicat Mixte Docks Seine Nord Europe Escaut et qui, afin de limiter le trafic routier à l'usage exclusif des entreprises de la ZI n°4, appartiendra au domaine privé de la collectivité et ne sera donc pas ouverte au public.

La CAVM a indiqué, qu'au vu de l'évolution économique de ce site industriel, Valenciennes Métropole a été amenée à devenir propriétaire d'une partie de la voirie de desserte et à lui donner un statut public. La collectivité a pleinement conscience que la physionomie et les caractéristiques actuelles de cette voie ne répondent ni aux besoins et exigences des industriels locaux, ni aux standards actuels, que ce soit en termes de qualité d'espaces publics, d'enjeux de mobilité douce et d'image de marque souhaitée. Dès lors, Valenciennes Métropole a décidé d'engager des travaux de requalification de la rue du Galibot qui consisteront à :

reprendre entièrement l'ensemble de la voirie industrielle, et créer 19 places de parking poids lourds, implanter des noues paysagères pour le traitement des eaux pluviales, et réaliser un paysage favorisant la biodiversité,

créer une piste cyclable bidirectionnelle et des trottoirs afin de favoriser et sécuriser

implanter un éclairage public solaire

La CAVM a également indiqué le lancement d'une étude de 14 mois pour définir une stratégie globale d'aménagement et de valorisation de la ZI4. L'objectif est de créer une identité commune, améliorer l'attractivité et les circulations de la zone, tout en intégrant les enjeux fonciers, urbanistiques, environnementaux et les projets futurs. Cette étude associera les acteurs économiques et institutionnels du territoire.

- **auprès des services de l'Etat :**

Il conviendrait d'étudier les propositions de participation des associations locales à un comité de suivi, en anticipation de la mise en place du comité SEVESO.

Il conviendrait d'informer le public sur les mesures de prévention et de gestion d'une situation de pollution accidentelle de l'Escaut.

Dans le mémoire en réponse au bilan des garantes publié le 29 septembre 2025, les services de l'Etat ont précisé qu'il n'y a pas, à ce stade, d'obligation de créer une commission de suivi de site (CSS) pour le site d'AXENS. Le classement SEVESO ne justifie pas à lui seul cette création. L'opportunité de l'instauration d'une telle commission dépend notamment des risques, aux sens chroniques et accidentels. Dans l'attente du dépôt de dossier par le porteur de projet, les services de l'État ne disposent pas des éléments précis en matière de pollutions ou de risques. On peut toutefois s'attendre à des risques accidentels et chroniques assez faibles, n'impliquant pas, en soi, la création d'une CSS.

En cours de concertation continue un comité de suivi de dialogue a été créé fin 2025 à l'initiative du porteur de projet, incluant les associations environnementales locales.

Dans le mémoire en réponse au bilan des garantes publié le 29 septembre 2025, les services de l'Etat ont également indiqué :

que la prévention des risques de pollution de l'Escaut repose sur une réglementation stricte des activités industrielles et des transports, ainsi que sur des dispositifs de planification comme les plans d'intervention des sites à risque.

En cas de pollution accidentelle, la gestion de crise est coordonnée par la préfecture afin d'assurer une intervention rapide et concertée entre les différents acteurs concernés. Une attention particulière est portée à l'efficacité de la chaîne d'alerte et d'intervention.

- **auprès de la CCI : Il conviendrait de préciser les modalités pratiques d'animation du réseau d'entreprises pour accompagner et valoriser l'arrivée de MACARON.**

Dans le mémoire en réponse au bilan des garantes publié le 29 septembre 2025, la CCI Grand Hainaut a annoncé son souhait de jouer un rôle de véritable « guichet unique » pour informer et mobiliser les entreprises locales, les aider à anticiper les marchés et à se positionner sur les opportunités liées au projet Macaron.

Les recommandations des garantes pour garantir le droit à l'information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique

- **Organisation d'une réunion de restitution des enseignements de la concertation préalable et de présentation des décisions qui lui sont liées**

La réunion de restitution publique a été différée en raison des élections municipales, elle s'est tenue le 9 avril 2026.

- **Poursuite des échanges d'information et de participation sur le site Internet de la concertation préalable**

Le site Internet de la concertation est resté ouvert et accessible durant la concertation continue. Il a été alimenté par les actualités et évolutions du projet, par les informations relatives aux deux réunions du comité de suivi du dialogue et à la réunion publique ainsi que par la publication de 3 fiches thématiques. 3 questions ont été posées en avril 2026 auxquelles des réponses détaillées ont été apportées dans un délai très court.

- **Diffusion des études au fur et à mesure de leur production**

Des informations issues des études en cours ont été présentées au public lors de la réunion publique du 9 avril 2026 ainsi que lors des 2 réunions du comité de suivi du dialogue. Ces informations concernaient la biodiversité (y compris les questions liées aux compensations), la solution de refroidissement réduisant

la consommation d'eau, l'étude acoustique ainsi qu'un point sur le raccordement RTE.

A noter que les autres thématiques de l'étude d'impact et l'étude de danger n'ont pas fait l'objet de présentation.

- **Tenue d'un forum d'information avant le démarrage de l'enquête publique**

La réunion publique du 9 avril 2026 a été l'occasion pour le maître d'ouvrage de communiquer largement sur les évolutions du projet. La consultation du public démarrant le 18 juin 2026 donnera lieu à une réunion publique le 23 juin 2026 qui devrait être l'occasion de présenter les différentes thématiques du dossier d'autorisation environnementale en particulier l'étude d'impact et l'étude de danger.

- **Modalités d'information pendant la phase chantier**

La CCI Grand Hainaut se verra confier une mission d'information et d'accompagnement des entreprises locales dans leur accès aux opportunités du projet MACARON afin de maximiser les retombées pour le territoire. Grâce à une communication anticipée et un plan d'accompagnement dédié, elle facilitera l'identification des marchés et la préparation aux appels d'offres.

Le calendrier des travaux a été précisé mais à ce stade aucune communication n'a été fournie concernant l'impact du chantier sur le cadre de vie, notamment en ce qui concerne le trafic routier.

ÉVOLUTIONS DU PROJET DURANT LA CONCERTATION CONTINUE

La réunion publique du 9 avril 2026 a permis à AXENS de présenter les évolutions techniques, ainsi que réglementaires du projet MACARON depuis la fin de la concertation préalable.

Une capacité de production réévaluée à la hausse

Le projet prévoit une augmentation de la capacité de production, qui atteindra entre 39 et 43 KT par an selon les produits, soit une hausse d'environ 45 % par rapport aux prévisions initiales. Cette évolution est jugée nécessaire pour assurer la rentabilité du projet et sécuriser l'investissement sur le long terme.

Cette montée en capacité ne s'accompagne pas d'une modification majeure du procédé industriel. Elle repose principalement sur l'utilisation d'équipements plus performants, permettant d'optimiser les performances de l'installation.

En parallèle, la consommation électrique du site est désormais estimée à 300 GWh par an, soit une augmentation d'environ 50 % par rapport aux premières estimations.

Une évolution de la gestion de la ressource en eau

Conformément à ses engagements, AXENS a présenté dans le cadre de la concertation continue une solution de refroidissement adiabatique, fondé sur un refroidissement par l'air forcé avec brumisation ponctuelle l'été. Cette solution de refroidissement divise par plus de 5 les prélèvements sur le milieu (Escaut) et les pertes presque d'un facteur 6, on passe ainsi, pour une capacité constante de production de CAM de 43 000 T/an, d'une consommation de 364 000 T/an pour la solution de base présentée en concertation préalable à une consommation désormais limitée à 66 000 T/an. A noter que ce dispositif génère plus d'émissions sonores que les tours évaporatives et nécessitera la mise en œuvre de dispositifs d'atténuation acoustique. La contrepartie de cette solution de refroidissement, guidée avant tout par la réduction de l'impact sur la ressource en eau et le milieu, est une hausse de consommation d'électricité ainsi qu'un surcoût d'investissement de l'ordre de 2.5 M €.

De plus, le dispositif prévoit désormais la récupération des eaux pluviales et le recyclage de l'eau, avec un traitement adapté des rejets, tout en limitant le risque de légionelles grâce à des technologies spécifiques et à une surveillance réglementaire.

Un design revu et une implantation précisée

Le projet a évolué vers une implantation plus compacte, composée de quatre ateliers de production regroupés autour d'un magasin de stockage central. Les bâtiments représenteront une emprise au sol

d'environ 54 000 m² (plus de 5 hectares) et atteindront une hauteur maximale de 32 mètres.

Le site comprendra également un bâtiment administratif, un parking équipé d'ombrières photovoltaïques ainsi que des installations annexes, dont un poste électrique raccordé au réseau haute tension.

Lors de la réunion publique, des photomontages du site dans son ensemble ainsi que du bâtiment de production ont été présentés.

Les effets de l'évolution capacitaire sur le trafic routier

Les flux d'approvisionnement en matières premières en provenance du port fluvial, via la voie privée, correspondront au transport de 32 containers EVP (équivalent 20 pieds) par jour, sur 5 jours par semaine sur une amplitude horaire limitée de 12 H.

L'expédition des matériaux produira un trafic d'environ 36 camions par jour, sur cinq jours par semaine, en supposant un transport uniquement routier. Cette hypothèse sera affinée en fonction de la localisation des clients potentiels.

Les autres flux correspondant aux salariés et aux sous-traitants seront de l'ordre de 300 véhicules /jour en semaine et de 130 véhicules /jour en week-end.

Un cadre réglementaire et institutionnel favorable

En cours de concertation continue, plusieurs annonces favorables concernant le projet MACARON ont eu lieu :

- Le projet MACARON a obtenu le label Net Zéro, une reconnaissance de l'État accordée aux projets stratégiques contribuant à réduire la dépendance européenne dans le domaine des matériaux pour batteries, à renforcer la résilience de la chaîne de valeur des véhicules électriques et à soutenir les objectifs climatiques et énergétiques de l'Union européenne.
- Le projet bénéficie également de l'agrément au Crédit d'Impôt Industrie Verte (C3IV), un dispositif de soutien public pouvant représenter jusqu'à 25 % de l'investissement productif. Cette aide vise à accompagner les projets industriels participant à la transition énergétique.
- Enfin, les évolutions réglementaires européennes, notamment à travers la proposition d'Industrial Accelerator Act (IAA) du 4 mars 2026, constituent un contexte favorable au projet. Ce cadre vise à encourager la production locale de batteries et de véhicules électriques tout en valorisant les composants stratégiques fabriqués en Europe, parmi lesquels figurent les matériaux actifs de cathode (CAM).

Le développement d'une nouvelle filière à l'échelle de la région

Le développement de la filière batterie dans les Hauts-de-France soulève des enjeux importants de recrutement et de formation. Industriels, organismes de formation, établissements d'enseignement et pouvoirs publics travaillent ensemble pour identifier les compétences nécessaires, adapter l'offre de formation et améliorer l'attractivité des métiers de l'industrie.

Des coopérations se mettent également en place entre industriels, notamment avec des projets similaires à MACARON, afin de coordonner les besoins en ressources humaines, les conditions de travail et l'accompagnement des futures phases de production.

MODALITES DE LA CONCERTATION CONTINUE

En accord avec la garante, les Maitres d'ouvrage ont transmis les modalités de la concertation continue à la CNDP le 10 décembre 2025.

La CNDP, dans son avis du 16 janvier 2026, souligne la bonne adéquation des modalités de concertation au vu de l'avancement du projet et note favorablement la mise en place d'un comité de suivi du dialogue, complété par l'organisation d'une réunion publique permettant de présenter au grand public les évolutions du projet et les résultats des premières études détaillées.

Les réunions

A la suite de la concertation préalable, le maître d'ouvrage a réuni le comité de suivi du dialogue rassemblant les différents acteurs du territoire identifiés lors de la concertation préalable, les 16 décembre 2025 et 24 février 2026.

Une réunion publique, différée en raison des élections municipales, a eu lieu le 9 avril 2026, rassemblant une soixantaine de personnes.

Le site Internet de la concertation continue

Le site de la concertation resté ouvert a permis :

- 3 échanges questions/réponses avec les maitres d'ouvrages
- La publication des compte-rendu et documents relatifs aux différentes réunions
- La publication de 3 fiches thématiques, correspondant à des interrogations exprimées lors de la concertation préalable :
 - Gestion de la ressource en eau : principes, choix techniques et engagements
 - Cadre européen renforçant la pertinence du projet MACARON
 - Biodiversité et espèces protégées : diagnostic, enjeux et engagements

Le trafic sur le site a enregistré, lors de la concertation continue, 1283 sessions correspondant à 8136 visiteurs uniques.

THEMATIQUES ABORDEES ET ARGUMENTS ECHANGES

Les trois réunions organisées ont permis de poursuivre le dialogue avec les acteurs du territoire en présentant les évolutions réglementaires et techniques du projet, leurs incidences ainsi que les résultats des études menées sur la biodiversité et l'acoustique. Un réajustement du calendrier a été également communiqué.

L'augmentation capacitaire a ainsi fait l'objet d'une information dès la première réunion du comité de suivi du dialogue du 16 décembre 2025 et dans le cadre d'un communiqué de presse début janvier 2026.

Un point d'information a été réalisé par RTE concernant les résultats de la concertation Ferracci relative au raccordement électrique et les travaux envisagés.

AXENS a souligné sa participation au développement de la filière batterie au niveau régional, qui permettra de structurer les formations aux besoins en compétences et de soutenir l'emploi local, des éléments concernant le calendrier et le cadencement des recrutements ont été également présentés.

La synthèse des thématiques évoqués et des échanges

La sécurité industrielle

Des interrogations, exprimées dès le démarrage de la concertation préalable, persistent sur la nature des risques correspondant au classement SEVESO seuil haut.

Lors de la réunion publique, le public s'est ainsi questionné :

Vous êtes Seveso. Je voulais avoir plus d'informations. Pourquoi ? Qu'est-ce qui sera stocké ? Quels sont les risques inhérents au fait que vous êtes classé Seveso ? Les produits que vous utilisez, etc. Et la formation du personnel aussi au risque, etc. Je suppose que ça va être pris en compte.

AXENS a précisé que la classification Seveso seuil haut correspond au stockage et à l'emploi de substances toxiques, dites CMR pour cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction donc dangereuses pour la santé et l'environnement, notamment des poussières CMR pouvant être toxiques par inhalation et du nickel nocif pour le milieu aquatique. Bien que non inflammables ni explosives, ces substances nécessitent des mesures strictes de protection, de surveillance et de filtration conformes aux réglementations Seveso et IED- directive sur les émissions polluantes.

Des informations détaillées ainsi que l'avis de l'Agence régionale de la santé seront fournis dans le cadre du dossier de demande d'autorisation environnementale présenté lors de l'Enquête publique.

Je voudrais connaître les fréquences de contrôle par l'ARS (agence régionale de santé) sur l'usine, si c'est possible.

AXENS a précisé qu'à minima, sur chaque émissaire, des contrôles en continu des poussières seront mis en place. A la suite de l'instruction du dossier de demande d'autorisation environnementale, l'ensemble des contrôles sera prescrit dans l'arrêté préfectoral.

L'impact sur la biodiversité

Le projet a fait l'objet d'une étude approfondie sur la faune et la flore ayant recensé de nombreuses espèces protégées et 5.4 hectares de zones humides impactées sur le site.

Afin de limiter son impact, l'emprise du projet a été réduite et des mesures d'évitement et de protection ont été prévues, notamment des contraintes de calendrier liées aux périodes sensibles des espèces. In fine, le projet devra également compenser la destruction d'habitats en recréant des zones de biodiversité sur plus de 22 hectares, en partenariat avec les collectivités locales.

Lors de la réunion publique, le public s'est questionné sur les terrains ciblés devant accueillir les mesures compensatoires :

Avez-vous pris contact avec les agriculteurs concernés ? Autant la souveraineté industrielle me paraît un enjeu, la souveraineté agricole, alimentaire est aussi un enjeu.

AXENS a précisé que les deux terrains ciblés appartenant à la CAVM étaient effectivement à destination agricole. Les mesures compensatoires envisagées sont des plantations de prairies humides et des créations de haies de compensation, et des discussions avec la chambre d'agriculture sont en cours sur le sujet.

L'étude acoustique

Suite à la présentation de l'étude acoustique en réunion publique, les interrogations des Bruaysiens concernant les nuisances sonores ont été réitérées :

j'aurais voulu savoir, est ce que vous comptez prendre des mesures, justement, pour l'émergence acoustique ? Alors, je sais, certainement qu'elle va être masquée par les autres nuisances de la zone, mais j'aurais voulu savoir, est-ce qu'il y aura des mesures qui vont être prises ?

AXENS a précisé que les résultats préliminaires de l'état initial sonore montrait que les seuils réglementaires étaient déjà dépassés dans le périmètre, du fait d'activités préexistantes.

Les modélisations montrent que l'installation d'AXENS seule dépasserait légèrement les seuils en limite de propriété.

En conséquence, AXENS s'est engagé à installer un écran acoustique autour des tours de refroidissement en toiture et a confirmé des limitations d'horaires pour les activités liées à la logistiques (7h–19h en semaine) afin de minimiser l'impact sonore des mouvements de poids lourds.

La pérennité de l'usine

Très touché par le déclin industriel, le public s'est interrogé sur la pérennité de l'usine MACARON, dans le contexte actuel instable de la filière électrique française :

C'est vrai que notre territoire a beaucoup souffert en termes d'industrie. Là, vous parlez de vallée de la batterie. On a connu le corridor minier avec Lafarge. On a aussi connu tout ce qui touche à la métallurgie. Est-ce que, justement, avec cette vallée de la batterie, comment vous appréhendez notre souveraineté économique vis-à-vis tout ce qui est produits qui viennent de l'étranger notamment de Chine ? Comment est-ce que vous appréhendez justement cette réflexion vis-à-vis de la pérennité de ce site ?

AXENS a précisé que la pérennité de l'usine et de la filière batterie dépendait surtout de choix politiques et économiques à long terme en Europe, notamment pour soutenir la production locale et le recyclage.

AXENS a également insisté sur la nécessité d'une stratégie industrielle stable et transpartisane, au-delà des logiques de marché, qui ne favorisent pas toujours des activités comme le recyclage et a souligné aussi que les évolutions du marché (types de batteries, coûts) peuvent fragiliser les objectifs européens, d'où l'importance de régulations adaptées pour garantir la viabilité et la cohérence de la filière sur le long terme.

L'impact sur le trafic routier

Au vu de l'impact du projet sur le trafic routier présenté en réunion publique, un riverain s'est interrogé :

Les 36 camions, pour moi, c'est 36 camions de trop, habitant le Bas-Marais. Est-ce qu'il y a des négociations avec la métropole, avec le département, sur le réaménagement ou l'aménagement et la sécurisation de la départementale du Bas-Marais comme ça a été fait à Bruay-sur-Escaut il y a quelques années, parce qu'il y a un CFA, il y a un écoquartier qui se développe, il y a une école primaire et maternelle qui ne va pas tarder à ouvrir.

AXENS a précisé que le projet prévoit un trafic maximal d'environ 36 camions par jour pour l'expédition des produits, sans itinéraire imposé ni aménagement routier spécifique envisagé à ce stade. En parallèle, une réflexion est menée avec les collectivités pour favoriser les transports en commun et les mobilités douces des salariés, ainsi que pour améliorer les aménagements de la zone d'activités.

Les nuisances pour l'environnement

Lors de la réunion publique, les riverains du site ont réitéré leurs craintes concernant l'impact du site sur l'environnement immédiat :

Moi, ce qui m'inquiète, c'est la pollution. Ce que je voudrais savoir, c'est quels sont les risques, vraiment, et comment vous allez les contrer, d'émissions de microparticules, de lithium, de nickel et de molybdène. Parce que ça, je pense que vous allez utiliser des broyeurs ou des compacteurs qui vont fatalement émettre des microparticules.

AXENS a indiqué que la stratégie de l'usine repose sur plusieurs barrières de protection successives (bâtiment, équipements, filtration, procédures pour le personnel) afin de garantir que les matières dangereuses restent confinées et ne présentent pas de risque pour les travailleurs, les riverains ou l'environnement.

L'usine est ainsi conçue pour contenir toutes les matières dangereuses à l'intérieur grâce à plusieurs niveaux de protection :

Manipulations réalisées uniquement dans des bâtiments fermés.

Équipements étanches pour protéger les salariés et éviter toute contamination du produit.

Systèmes de filtration et de surveillance des émissions pour détecter rapidement tout problème.

Sas, vestiaires et douches d'air pour empêcher les opérateurs de transporter des poussières hors du site.

Contrôles stricts liés au classement Seveso seuil haut.

La formation des salariés

Au vu du planning communiqué sur le recrutement, le public s'est interrogé sur les délais de formation :

Les lignes ne peuvent pas tourner si les opérateurs, les techniciens, les ingénieurs ne sont pas formés techniquement. Vous avez parlé de potentiel recrutement en 2028. Ça fait très très court pour mettre en place des filières académiques et former des personnes. Est-ce que cet objectif est réaliste ? Ça, c'est la première partie de ma question. La deuxième partie, c'est quel rôle jouera le partenaire chinois dans l'augmentation en compétences des personnes, voire le transfert en technologie ?

AXENS a reconnu que le calendrier de recrutement et de formation est serré. L'entreprise mise sur la reconversion de salariés disposant de compétences transférables et envisage une coopération avec Orano XTC, un autre site de production de matériaux actifs de cathode du Dunkerquois, pour former les nouveaux opérateurs grâce au tutorat et au compagnonnage sur le terrain.

AVIS DE LA GARANTE SUR LE DEROULE DE LA CONCERTATION ET RECOMMANDATIONS AU MAITRE D'OUVRAGE SUR LES MODALITES D'INFORMATION

Conformément aux engagements pris lors de la concertation préalable, les maîtres d'ouvrage AXENS et RTE se sont efforcés de maintenir un dialogue clair et transparent avec le territoire.

La garante considère donc que la concertation continue, au regard d'un calendrier contraint par les élections municipales, s'est déroulée dans des conditions satisfaisantes d'information et de participation. La participation lors de la réunion publique (environ une soixantaine de personnes) et la qualité des échanges témoignent de l'intérêt et de la vigilance du territoire vis-à-vis de ce projet innovant classé SEVESO seuil haut.

Le maintien du Site Internet de la concertation [Accueil | MACARON | Concertation](#) a permis la diffusion à l'intention de tous, de documents relatifs aux avancées du projet et aux résultats de certaines études, ainsi des comptes-rendus des différentes réunions. A noter une faible participation via le site : 3 questions/réponses ont été posées au cours des 7 mois.

Recommandations de la garante

Dans le cadre du dossier d'autorisation qui sera présenté à l'enquête publique cet été, un résumé non technique doit être rédigé et joint à ce dossier. Au vu des interrogations qui se sont exprimées lors de la concertation, il est nécessaire qu'un effort particulier de présentation didactique à la fois claire et complète de l'ensemble des enjeux environnementaux et de sécurité industrielle soit mis en œuvre.

Certains contenus de l'étude de dangers et de l'étude d'impact ont été évoqués à différentes reprises, sans que ces documents aient été rendus accessibles dans leur globalité au cours de la concertation pour cause de non-finalisation. Leur accès est désormais rendu possible dans le cadre du dossier l'enquête publique. Quelques fiches pédagogiques sur les différents volets pourraient faciliter l'accès du public aux analyses et conclusions. Ces fiches pourraient être publiées sur le site de la concertation en complément de la documentation accumulée lors de la concertation déjà publiée.

Les maîtres d'ouvrage sont invités à poursuivre les échanges avec la Communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole (CAVM), ainsi que dans le cadre du comité de suivi du dialogue et du comité des entreprises de l'ancienne zone Vallourec, afin d'aborder des enjeux plus globaux d'aménagement. Ces

discussions pourraient notamment porter sur l'aménagement de la rue du Galibot, dont la desserte doit permettre un accès sécurisé à l'ensemble des flux logistiques générés par les entités du secteur, prenant en compte les poids lourds, le transport par voie ferrée ainsi que les véhicules légers et les cyclistes.

Une communication grand public, sous la forme par exemple d'une newsletter, pourrait utilement informer sur le jalonnement du projet, à l'issue de l'enquête publique : le cas échéant autorisation environnementale du projet, décision d'investissement, démarrage du chantier formation/recrutement, phasage de la mise en exploitation.

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : Désignation du garant de la concertation continue

ANNEXE 2 : Avis de la CNDP sur la réponse du maître d'ouvrage au bilan de la concertation préalable

ANNEXE 3 : Avis de la CNDP sur les modalités de la concertation continue transmises

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Commission nationale
du débat public

Décision n° 2025 / 153 / MACARON / 4 du 5 novembre 2025 relative au projet d'usine de composants pour batteries électriques à Saint-Saulve (59)

NOR : *CNPX25*

La Commission nationale du débat public,

Vu le code de l'environnement, notamment le II de l'article L. 121-8 et les articles L. 121-9, L. 121-14, L. 121-16 et L. 121-16-1 ;

Vu la décision n° 2025 / 1 / MACARON / 1 du 13 janvier 2025 relative au projet d'usine de composants pour batteries électriques à Saint-Saulve (59) ;

Vu la décision n° 2025 / 63 / MACARON / 2 du 2 avril 2025 relative au projet d'usine de composants pour batteries électriques à Saint-Saulve (59) ;

Vu le bilan des garantes de la concertation préalable publié le 29 juillet 2025 ;

Vu la réponse des maîtres d'ouvrages au bilan des garantes tirant les enseignements de la concertation préalable publiée le 29 septembre 2025 ;

Vu l'avis n° 2025 / 152 / MACARON / 3 du 5 novembre 2025 relatif au projet d'usine de composants pour batteries électriques à Saint-Saulve (59),

Après avoir pris acte :

- du bilan des garantes de la concertation préalable publié le 29 juillet 2025 ;
- de la réponse des maîtres d'ouvrage au bilan des garantes tirant les enseignements de la concertation préalable publiée le 29 septembre 2025 ;

et en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

Mme Catherine JACQUART est désignée garante chargée de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur le projet d'usine de composants pour batteries électriques à Saint-Saulve (59).

Article 2

Les maîtres d'ouvrage transmettent à la Commission nationale du débat public les modalités envisagées de l'information et de la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur ce projet.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 5 novembre 2025.



Signature numérique de
PAPINUTTI Marc
Date : 2025.11.06 12:00:06
+01'00'

Le président
M. Papinutti

– **ANNEXE 2 : Avis de la CNDP sur la réponse du maître d’ouvrage au bilan de la concertation préalable**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commission nationale
du débat public

AVIS N° 2025 / 152 / MACARON / 3 du 5 novembre 2025 relatif au projet d’usine de composants pour batteries électriques à Saint-Saulve (59)

La Commission nationale du débat public,

Vu le code de l’environnement, notamment le II de l’article L. 121-8 et les articles L. 121-9, L. 121-14, L. 121-16 et L. 121-16-1 ;

Vu la décision n° 2025 / 1 / MACARON / 1 du 13 janvier 2025 relative au projet d’usine de composants pour batteries électriques à Saint-Saulve (59) ;

Vu la décision n° 2025 / 63 / MACARON / 2 du 2 avril 2025 relative au projet d’usine de composants pour batteries électriques à Saint-Saulve (59) ;

Vu le bilan des garantes de la concertation préalable publié le 29 juillet 2025 ;

Vu la réponse des maîtres d’ouvrages au bilan des garantes tirant les enseignements de la concertation préalable publiée le 29 septembre 2025,

Après en avoir délibéré et conformément aux enseignements de la concertation préalable,

CONSTATE QUE :

la réponse publiée par les maîtres d’ouvrage au bilan de la concertation préalable a pris en compte les observations et propositions du public, ainsi que les recommandations formulées par les garantes. La concertation préalable a conduit le maître d’ouvrage (AXENS) à choisir un autre procédé industriel de refroidissement, afin d’en limiter l’impact sur la ressource en eau et sur le fleuve Escaut. Des études sont en cours afin de préciser les volumes de prélèvement en eau.

RECOMMANDE QUE :

les maîtres d’ouvrage :

- organisent, avant la fin de l’année 2025, une réunion publique pour présenter les principaux enseignements de la concertation préalable, faire un point d’actualité sur le projet et présenter les résultats des études disponibles à la date de cette réunion, en particulier en ce qui concerne le choix du procédé industriel de refroidissement ;
- maintiennent actif le site Internet de concertation en publiant les résultats des études au fur et à mesure de leur disponibilité et en permettant au public d’y déposer des contributions ou des questions auxquelles des réponses seront apportées dans les meilleurs délais ;
- poursuivent avec les acteurs identifiés lors de la concertation préalable leur engagement d’échanges et d’information autour du projet notamment par la mise en place d’un comité de suivi du dialogue.

Fait le 5 novembre 2025.



Signature numérique de
PAPINUTTI Marc
Date : 2025.11.06 11:54:17
+01'00'

Le président
Marc PAPINUTTI

 @debatpublic.fr

 @CNDPDebatPublic

 Commission nationale
du débat (CNDP)



Le président

Paris, le 16 janvier 2026

Monsieur le Président, Madame la Directrice,

Je vous remercie pour la transmission de votre document présentant les modalités de la concertation continue du projet MACARON de production de matériaux actifs de cathode pour batteries à Saint-Saulve (59).

Les membres de la Commission, dans le cadre de la séance plénière du 12 janvier 2026, ont été informés des modalités envisagées.

Celles-ci prennent en compte une partie des recommandations figurant dans l'avis de la CNDP du 6 novembre 2025, en particulier le maintien de l'ouverture du site Internet qui fournit au public une information quant à l'avancement du projet et permet un échange au travers de Questions/Réponses.

La mise en place du comité de suivi du dialogue avec les acteurs identifiés lors de la concertation préalable, recommandée par la CNDP, effective depuis décembre 2025, permettra de maintenir l'information et les échanges autour du projet. Il conviendra cependant, comme préconisé par la CNDP et proposé par vos soins, d'organiser une réunion publique permettant d'informer plus largement sur l'avancement du projet avant le dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale, et ce dès que possible, en fonction du calendrier des études techniques approfondies et des contraintes liées aux prochaines élections.

Les modalités de concertations continues transmises semblent adaptées à l'avancement du projet et à la durée prévisionnelle de la concertation continue. Il conviendra toutefois de veiller à faire le lien avec les enseignements issus de la concertation préalable, en proposant une information transparente sur les études détaillées dès leur disponibilité et des temps d'échanges sur les demandes de précisions du public consignées dans le bilan des garanties.

Par principe de transparence, je vous informe que je publie votre note des modalités de la concertation continue et le présent courrier sur le site internet de la CNDP et vous remercie d'en faire autant sur votre site internet de la concertation continue.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Madame la Directrice, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président



Signature numérique de
PAPINUTTI Marc

Date : 2026.01.16 09:21:07
+01'00'

Marc PAPINUTTI

Monsieur Quentin DEBUISSCHERT, président-directeur général AXENS
Madame Delphine PORFIRIO, directrice Concertation et Environnement RTE

Copie à :
Madame Catherine JACQUART, garante CNDP

la commission nationale du débat public
244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - France - T. +33 1 40 81 12 63 - marc.papinutti@debatpublic.fr
debatpublic.fr